

U n c a d r e a u f o y e r

Belaribi Kadri (extrait)



***BELARIBI KADRI :** sa carrière professionnelle commence au niveau de l'entreprise Sonatrach en 1968. Elle se poursuit au ministère de l'Industrie et de l'Énergie de 1972 à 1985, puis à la Présidence de la République durant cinq ans et enfin au niveau des collectivités locales. Il a vécu de près les nationalisations des hydrocarbures de 1971, le boom des sociétés nationales, les restructurations, les transferts de sièges des années 1980 déjà ! Puis vint le 5 octobre 1988 et les élections locales de 1990 avec le résultat que l'on sait. Il est désigné ensuite comme wali au cours de cette même année, poste qu'il a occupé successivement au niveau de trois wilaya jusqu'en 1996.*

Si la fin de carrière de n'importe quel être humain n'était, comme on se plaît à le clamer, qu'un pas parmi tous ceux qu'il a faits durant sa vie active, pourquoi se déroule-t-elle donc de façon quasiment honteuse pour les cadres et tout particulièrement les cadres supérieurs de l'Etat, par exemple ?

Qui n'a entendu, au moins une fois, ces communiqués solennels déclamés à toute période de l'année, par les speakers de la télévision, où il est dit invariablement, à la virgule près :

- «Sur proposition du ministère de l'intérieur, le Président de la République (ou le Président de l'Etat) a décidé un mouvement dans le corps des walis :

1. Il est mis fin aux fonctions de wali de la wilaya x, exercées par monsieur..., appelé à d'autres fonctions.

2. Il est mis fin aux fonctions de wali de la wilaya y exercées par monsieur...

3. Monsieur M. est nommé en qualité de wali de la wilaya...

4. Monsieur N. est nommé en qualité de wali de la wilaya... Ainsi commence et se termine le communiqué de la présidence! Mais qui sait ou a simplement cherché à savoir quel était l'impact de cette simple déclamation, sur la charrette de ceux qui «cesseront d'exercer leurs fonctions?»

Voilà pourtant bien des décennies que ce genre de décisions se suivent et se ressemblent. Voilà donc des décennies que les cohortes des exclus de toutes les fonctions continuent à grossir par charretées entières, en été d'abord, puis en toutes saisons depuis un certain temps, comme si l'objectif recherché était de maintenir un bon rythme d'exclusion.

Peut-on continuer, en toute conscience, à laisser tous ces cadres supérieurs de l'Etat aller grossir indéfiniment, en silence, la cohorte de ceux qui ont cessé leurs fonctions pour le congé spécial d'abord et pour la retraite ensuite ?

Peut-on continuer déceimment, à faire semblant d'ignorer ce véritable manège qui se déroule sous nos yeux et qui, loin de ralentir, semble s'accélérer.

Il faut dire que toutes les conditions sont réunies pour cela, on a inventé suprême trouvaille :

- le congé spécial (ne demandez surtout pas de quoi, personne ne pourrait vous répondre), et
- la retraite à tout âge des cadres supérieurs de l'Etat.

Chercher à y déceler une quelconque malice serait injuste! Comment et au nom de quoi pourrait-on continuer, tous autant que nous sommes, à nous boucher les oreilles et à ignorer les pulsions de notre cœur, devant tous ces cris devenus à peine audibles à force d'avoir crié, ou encore parce qu'ils restent toujours étouffés par la retenue ou l'obligation de réserve, devenue avec le temps une seconde nature ?

Ce qui s'était toujours imposé de fait, devient à mesure du passage du temps, de plus en plus proche de la complicité. Comment ne pas voir tout cet immense troupeau des «admis à la retraite» continuer de croître sans cesse, au lieu de régresser, ou tout au moins se stabiliser numériquement parlant.

La seule évocation de ce sujet, suscite la gêne, voire l'ire inextinguible d'une foule de personnes qui n'ont en apparence, aucun lien avec ces situations. Il s'agit souvent de sentiments contradictoires.

Cependant, tout se fait en silence, avant et après le communiqué télévisé. Mais à la longue, le silence est devenu si pesant, qu'un grand cri est nécessaire, et peut-être même salutaire. Il serait peut-être un moyen de nous réconcilier avec notre humanité en libérant l'expression qui fait toute la particularité de notre espèce.

Il s'agira de reprendre ce qu'a dit cet handicapé moteur sur sa chaise roulante :

«Monsieur le wali, pour cette année c'est terminé. Vous allez peut-être revenir l'année prochaine si vous êtes encore là, à l'occasion de la journée nationale des handicapés, et ainsi vous vous sentirez quitte.

«Monsieur le wali, il faut vous dire une chose, nous ne sommes pas des êtres particuliers, nous sommes faits de chair et de sang : nous rions, nous pleurons, nous faisons en un mot, tout ce que font les autres. Nous demandons juste qu'on nous reconnaisse comme cela, et rien d'autre !...»

Ces propos ont été tenus, il y a quelques années déjà, à un wali, dénommé Bousmih, dans une des wilayate où il a eu à exercer. Cela continue encore à résonner dans sa tête, depuis tout ce temps, comme une véritable obsession.

La portée de ce message devrait-elle être circonscrite à une situation particulière, aussi sensible soit-elle ? Ce cri, n'exprime-t-il pas d'abord, et avant tout, un rejet des regards réducteurs qui se nourrissent de préjugés et de visions étriquées.

Il y a d'abord, et surtout, le regard des autres qui fait souvent plus mal que le handicap lui-même, quelqu'en soit la gravité. Ceci est commun à tous les types d'handicaps, y compris celui moins connu ou peu médiatisé chez nous, l'handicap social et ses conséquences multiples.

Au nombre de ces dernières, et en bonne place, on trouve la «marginalisation sociale». Elle reste très certainement à connaître, alors même que les handicaps physiques sont maintenant beaucoup mieux définis par les sciences médicales.

Cela ne veut pas dire que la société les a intégrés. En règle générale, les sociétés intègrent difficilement les particularités, de quelque nature qu'elles soient.

Les sociologues ont bien expliqué, depuis longtemps, que les sociétés ne peuvent pas fonctionner à l'anomie; l'individu qui ignore les valeurs sociales et les normes dominantes s'intègre difficilement dans la société. Sorti du cadre collectif des conduites sociales, il devient ou a tendance à devenir marginal.

Nous avons, pour beaucoup d'entre nous, tendance à céder à l'euphorie ambiante de l'an 2000, et à nous persuader que tout va aller forcément pour le mieux : c'est le refrain bien connu de l'homme conquérant qui a exploré l'espace, fait d'importantes découvertes dans la plupart des spécialités, etc. Tout semble désormais à portée de main !

Nous avons donc apparemment toujours agi comme si nous connaissions parfaitement l'homme. Nous continuons à subir en conséquence, jour après jour, ses sautes d'humeur qui nous le montrent, tantôt comme l'altruiste des médecins sans frontières, tantôt comme l'auteur des génocides qu'aucune bête fauve ne serait en mesure d'égaliser !

Pourquoi ne pas être dans ces conditions plus modestes et croire que le défi de l'an 2000 serait d'approfondir «l'exploration» de l'être humain, pour arriver à mieux le connaître et lui donner la place fondamentale qui lui revient de droit. Le connaître ne veut pas dire chercher à l'appriivoiser par toutes sortes de techniques de conditionnement. De ce point de vue, nous ne sommes pas plus avancés à l'orée du troisième millénaire, que nous l'étions au début du siècle passé, en dépit de toutes les luttes de l'humanité.

Il est à espérer que des efforts d'analyse soient rapidement engagés plus avant, pour nous amener à vivre en bonne intelligence sur notre grand village, appelé autrefois la planète terre.

Mais pouvons-nous nous contenter de la simple formulation d'un vœu, et garder par ailleurs au quotidien un silence proche de la non-assistance à personne en danger ?

Nous n'allons pas chercher à soulever des montagnes, mais nous céderons à la tentation de faire un tout petit pas en direction des autres pour essayer simplement de les connaître.

Nous allons plus précisément nous efforcer de savoir ce que devient une catégorie professionnelle en vue, qui à un certain moment acquiert un statut social élevé, pour

disparaître subitement ensuite, du jour au lendemain. Il s'agit, par exemple, de tous ces walis qui quittent la scène souvent par groupes, et dont on entend plus jamais parler ensuite ou si rarement.

Pourquoi ne les entend-on plus jamais se prononcer sur les questions qui se posent à la société ou au pays ?

Goûtent-ils donc tous, sans vergogne, comme chacun le suppose, aux bienfaits des richesses accumulées durant l'exercice de leurs fonctions ?

Il est utile de rappeler à ce propos que si la plupart des professions ont des occasions de célébration d'un événement qui touche un des leurs, ou la profession tout-- entière, ce n'est pas le cas des walis. C'est aussi très rarement le cas des cadres supérieurs de l'Etat.

Il y a des jubilés pour chaque ancienne «gloire» du football. Il y a des rétrospectives de la vie des artistes, même si, hélas, c'est souvent à l'occasion de leur décès. On s'aperçoit souvent, là aussi, qu'il n'y a même pas de films dignes d'être présentés pour la circonstance. On a recours alors aux témoignages des amis et connaissances du défunt qui racontent leur propre histoire !

Les cadres partagent au moins une chose en commun : ils sont ignorés sitôt qu'ils ont été «remerciés-congédiés», tout comme on ignorait naguère les maladies honteuses.

L'idée de briser cette loi du silence, ou de soulever la chape de plomb ne pouvait pas ne pas s'imposer un jour ou l'autre. La guérison du mal dont il est question dans notre propos, relève probablement de la société. Mais en l'absence d'un bon diagnostic, personne ne connaît l'étendue et la gravité réelles de la maladie. A-t-elle touché tout le corps, ou seulement un des organes ? Et même dans ce cas, s'agit-il d'un organe vital ou pas?

Si on fait sien l'adage qui dit : «un problème posé est à moitié résolu», alors il est bon de maîtriser notre subjectivité et d'aller dans cette direction.

On aurait très certainement pu choisir n'importe quel secteur pour essayer de connaître l'impact des mises à l'écart des cadres supérieurs.

Mais la notion de «cadre» reste encore très vague dans son usage. Il nous fallait éviter par ailleurs de buter sur l'écueil du choix de la meilleure définition, tout comme sur celui du choix du cadre le plus représentatif, parce que les obstacles restent multiples dans toute tentative de clarification.

Le terme de cadre a fini par désigner tout et n'importe quoi dans notre société.

Il désigne tout d'abord, dans son acception courante, le cadre stagiaire qui sort de l'université avec une licence ou encore le tout nouveau diplômé de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA). Il désigne de la même façon le président directeur général de la plus importante entreprise du pays, ou encore le cadre supérieur de l'Etat.

Cela s'est davantage compliqué ces dernières années avec l'introduction d'une distinction entre les «cadres supérieurs» d'une part, et les «cadres dirigeants» d'autre part.

Il est vrai que ces nouvelles appellations et catégorisations ont permis de dégager discrètement un nouvel espace, en haut de la pyramide hiérarchique : qu'importe si cela a introduit plus de précarité dans la fonction des cadres dirigeants. Les compensations salariales et statutaires ont suffi à dissiper ce petit nuage.

Ainsi, après la gymnastique qui a consisté à créer des catégories hors échelle à la fin des années 70 et le début des années 80, il a fallu trouver autre chose. Les cadres ont ainsi été répartis en «cadres dirigeants» (une minorité), «cadres supérieurs» (plus nombreux) et «cadres» (beaucoup plus nombreux).

De plus le populisme dont l'avenir n'est pas du tout menacé, fait que de nombreuses entreprises continuent à considérer leurs agents de maîtrise comme des cadres moyens ou encore des «cadres maison». C'est à se demander qui encadre qui ?

Cette stratification à l'intérieur d'une même catégorie professionnelle est probablement spécifique par son étendue et ses règles (ou absence de règles) à notre société. Les sociologues gagneraient à analyser les écarts et les limites réelles qui distinguent les cadres.

Le statut de cadre loin de se mériter par la satisfaction à des exigences prédéterminées, ou à des pré requis, est devenu progressivement, en définitive, le

résultat d'un ensemble de compromis (compromissions?), avec pour seul objectif la préservation de la paix sociale.

Tout ceci n'est, bien sûr, que la conséquence logique de la période, où un directeur général d'entreprise instruit par l'expérience, était devenu plus soucieux de sa propre «survie» que de la viabilité de l'entreprise. Il devait donc se prémunir à tout prix des «machakils» (les grèves en particulier). Il avait été dit au plus haut niveau de l'Etat, que nous n'en avons pas, bien que selon la célèbre formule : «le pays qui n'en avait pas n'était pas un pays !» L'exemple était donc donné par le haut.

La facture des divers compromis a été pendant longtemps réglée par le recours à la planche à billets et une inflation record, quand la distribution des recettes pétrolières ne suffisait pas. Compte tenu de tout cela et de bien d'autres éléments que nous n'aurons pas la possibilité d'exposer dans le détail, une question vient naturellement à l'esprit :

Que deviennent tous ces cadres remerciés ?

Pour le savoir, nous avons choisi de suivre un des walis à partir du jour où le communiqué télévisé l'a informé de la fin de ses fonctions.

Le choix d'un wali plutôt que d'un directeur ou d'un secrétaire général de l'administration centrale, ou encore d'un président directeur général d'entreprise est un choix comme un autre. En faisant varier quelques paramètres cependant, on devrait pouvoir trouver un certain nombre de points communs avec le vécu des autres cadres, dans la mesure où ils subissent le conditionnement d'un même environnement.

En tout état de cause, nous avons pris l'initiative d'engager le débat autour de beaucoup de questions restées dans l'obscurité, par censure dans un premier temps peut-être, mais probablement aussi, par autocensure ensuite.

Nous n'essayerons, en rapportant la situation vécue et certaines péripéties, ni de diaboliser ni de déifier le wali. Nous nous efforcerons de le découvrir au fur et à mesure de la narration des étapes traversées. L'objectif recherché est surtout de comprendre ce qui se passe avant, pendant et après la cessation des fonctions de wali.

Nous nous contenterons de dire de celui que nous allons suivre, qu'il s'appelle Lakhdar Bousmih et qu'il a commencé sa carrière dans une entreprise nationale importante.

Il a été amené ensuite à occuper différents postes de responsabilité au sein de l'administration centrale, avant de se voir proposer le poste de wali, dans les conditions particulières de crise du pays, c'est-à-dire après les bouleversements d'octobre 1988 et les élections, de 1990, qui ont amenés au pouvoir un parti islamiste dans la majorité des communes et des wilayate du pays.

C'est pour cela sans doute que Bousmih aime à dire parfois, qu'il n'est pas du tout habilité à justifier quoique ce soit, lui-même n'ayant été désigné qu'après la chute des prix du pétrole brut, et bien après le départ des sociétés de réalisation étrangères et la prise du pouvoir local par un parti religieux, agréé sur une base anticonstitutionnelle. Il faut dire que les critiques habituelles à l'encontre des walis, deviennent quelquefois virulentes et sans nuances.

Qui se souvient qu'à cette période le seul maintien des symboles de l'Etat était en soi une aventure au quotidien. A cela s'ajoutaient les actions énergiques de déstabilisation de l'Etat, dans toutes ses sphères et modes d'expression. Même le drapeau et l'hymne national n'ont pas été épargnés !

Qui pourrait jamais oublier que durant cette période, l'acquis primordial de la démocratisation de l'éducation postindépendance, à savoir la scolarité obligatoire a failli être remis en cause ?

Du reste, plutôt que d'énumérer tout ce qui a été remis en cause, il serait plus simple et plus rapide d'énumérer ce qui n'a pas été contesté ou ce qui a été admis. Cela tient en un seul mot : rien !

Nous allons donc suivre Bousmih, le plus fidèlement possible, en le considérant d'abord et surtout comme l'a suggéré l'handicapé que nous avons eu à citer plus haut «comme un être de chair et de sang».

La retraite sera forcément abordée puisqu'elle sert de contexte à une partie de la trame, mais elle ne focalisera pas notre attention plus que de raison. Ce dont il sera en fait réellement question c'est :

- la perception de la vie, à cette phase très particulière de la carrière des cadres supérieurs.

- l'analyse ou les analyses qui peuvent en être faites. - la place de l'homme dans tout cela.

Ceci pourrait peut-être nous aider, à comprendre tout l'impact de certaines décisions, apparemment isolées, sur la société. Nous pouvons également, nous poser la question de savoir dans quelle mesure, il était possible de partager cela avec ceux qui ont expérimenté ce passage, comme avec ceux qui s'intéressent à la retraite, tout en pensant au fond d'eux-mêmes que cela ne les concernera pas de sitôt.

Cela relèvera donc pour ces derniers, du domaine de la curiosité intellectuelle.

Ils liront lorsqu'ils auront un peu de temps, ou alors lorsqu'ils auront tout le temps, c'est-à-dire, lorsqu'ils se retrouveront un jour, sans même y prendre garde, dans le train des «mis en retraite».

Des notes ont donc été prises chaque fois que cela a été possible : au jour le jour parfois, mais plus souvent après un temps de latence assez long.

Il faut dire que notre wali a commencé par crouler sous le poids des petites choses quotidiennes, celles qu'on éprouve beaucoup de difficultés de se rappeler après coup !

Cet ouvrage se veut un clin d'œil à ceux, qui comme beaucoup de cadres de l'ère postindépendance ont cru et continuent de croire, en dépit de ce qui se passe autour d'eux, à la «carrière-sacerdoce».

Il ne s'agit pas bien sûr des seuls walis, mais de la multitude de cadres du pays, tous secteurs confondus.

Le choix du wali est d'abord dû à un concours de circonstances. Mais il faut dire également, que le wali draine, à tort ou à raison, une telle réputation au niveau de

l'opinion publique : omnipotence, cooptation, favoritisme, clientélisme, incompétence, mais surtout corruption et passe-droit, qu'il se prêtait davantage à ce choix. Tous ces qualificatifs et bien d'autres encore probablement, servent à caractériser les walis. Il suffit pour s'en convaincre de lire la presse ou d'écouter les discours officiels.

Ce document s'adresse de façon générale à tous ceux qui ont eu le même blocage à s'imaginer en dehors des fonctions publiques qui ont marqué toute leur vie (personnelle, familiale et sociale).

Il y a, à ce propos, un wali qui ne se cachait pas d'avoir appelé ses enfants du nom de la wilaya où ils sont nés.

Il a toujours affirmé que chacun de ses enfants avait le caractère de la wilaya qui l'a vu naître.

Les cadres supérieurs de l'Etat deviennent-ils avec le temps, des amoureux par habitude de quelque chose dont la fidélité est tout à fait improbable?

Cette réflexion s'adresse tout aussi bien à ceux qui se proposent d'entrer dans la gueule de la machine à fabriquer des fonctionnaires sans âme, ou tout au moins sans passion.

Elle s'adresse également à tout citoyen qui veut se faire une opinion honnête sur le sujet, loin des jugements à l'emporte-pièce, comme des mauvais procès. Elle s'adresse enfin à tous les intellectuels et les chercheurs qui réfléchissent sur le fonctionnement de nos institutions et qui peuvent trouver ici une sorte de témoignage sur le devenir du cadre supérieur de l'Etat dans notre société. «Mieux vaut tard que jamais» dit l'adage populaire ! Le souci de communication ayant été bien tardif de notre part, nous sommes mal placés pour regretter les réactions du lecteur, quelles qu'elles soient. Notre seul vœu est que les appréciations puissent se faire désormais en toute connaissance de cause.

Malheur par qui le scandale arrive, parce qu'un wali cela n'écrit pas autre chose que des arrêtés, des notes de services, des rappels à l'ordre ou des bilans périodiques, selon un canevas prédéterminé par la hiérarchie. D'ailleurs avec le temps, un wali finit par ne rien écrire du tout : il donne des instructions verbales pour cela!

Nous allons imaginer que quelqu'un qui connaît assez bien le wali Lakhdar Bousmih a pu le suivre à dater du jour où ce dernier a appris qu'il a été mis Fin à ses fonctions pour nous en faire; le récit. Il a pu donc nous rapporter, en primeur, certaines de ses réactions, comportements et pensées intimes.